

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
de HABSHEIM et ENVIRONS  
(S.I.H.E.)  
Mairie de Rixheim  
B.P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX

PROCES-VERBAL  
des DELIBERATIONS  
du COMITE DIRECTEUR  
du SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
de HABSHEIM et ENVIRONS

Séance ordinaire publique du 26 mars 2025  
dans la salle du conseil municipal de la Mairie de DIETWILLER

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres votants à cette réunion : 10

PRESENTS :

Membres votants :

Mme Rachel BAECHTEL, Déléguée de la Commune de Rixheim  
Mme Barbara HERBAUT, Déléguée de la Commune de Rixheim  
M. Gilbert FUCHS, Délégué de la Commune d'Habsheim  
Mme Marie-Madeleine STIMPL, Déléguée de la Commune d'Habsheim  
Mme Adrienne CAMPILLO, Suppléante de la Commune d'Eschentzwiller ayant reçu  
procuration de vote de M. Gilbert IFFRIG  
Mme Denise HERTH, Déléguée de la Commune d'Eschentzwiller, ayant reçu procuration  
de vote de M. Noël MULLER  
Mme Pierrette KEMPF, Déléguée de la Commune de Dietwiller  
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Déléguée de la Commune de Dietwiller  
Mme Sandrine KITTLER WALCH, Déléguée de la Commune de Zimmersheim  
Mme Catherine SIMON, Déléguée de la Commune de Zimmersheim

ABSENT EXCUSE :

Secrétariat assuré par :

M. Geoffrey ISSELIN, Directeur Adjoint des Services de la Ville de Rixheim



## **ORDRE DU JOUR**

## *Affaires générales*

1. Nomination d'un secrétaire de séance
  2. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2025
  3. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024
  4. Approbation du compte administratif de l'exercice 2024
  5. Approbation du rapport d'activité 2024
  6. Affectation des résultats de l'exercice 2024
  7. Approbation du budget primitif 2025

## Secteur sécurité

- ## 8. Contributions syndicales secteur sécurité 2025

## Secteur enseignement

9. Contributions syndicales secteur enseignement 2025
  10. Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel
  11. Subventions au titre des activités « piscine »
  12. Subventions au titre des jeunes licenciés
  13. Subventions pour des projets pédagogiques
  14. Demandes de subventions formulées par divers établissements scolaires

### *Informations de la Présidente*

Divers

A decorative horizontal line consisting of ten dark gray diamond shapes arranged in a single row.

*Mme la Présidente ouvre la séance à 17h30 et salue l'assistance.*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## **Point 1 de l'ordre du jour**

## *Affaires générales*

### Nomination d'un secrétaire de séance

## LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- de nommer Monsieur Geoffrey ISSELIN, directeur adjoint des services de la Ville de Rixheim, comme secrétaire de séance.



## *Point 2 de l'ordre du jour*

## Affaires générales

## Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025

## LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance 26 février 2025.



### **Point 3 de l'ordre du jour**

## *Affaires générales*

#### Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024, et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

## LE COMITE DIRECTEUR

déclare, à l'unanimité :

- Que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;



## **Point 4 de l'ordre du jour**

## Affaires générales

#### Approbation du compte administratif de l'exercice 2024

Tous secteurs d'activités confondus, le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de +74.296,44 € et se décompose comme suit :

<b>Fonction</b>	<b>Résultats de clôture 2024</b>	<b>Bilan des restes à réaliser</b>	<b>Résultats cumulés 2024</b>	<b>Résultats de clôture 2023 (p. mémoire)</b>
0 Administration générale	+3.005,51 €	0,00 €	+3.005,51 €	+3.005,51 €
1 Sécurité (Gendarmerie)	+40.182,24 €	0,00 €	+40.182,24 €	+4.018,57 €
2 Enseignement (Collèges)	+27.774,39 €	0,00 €	+27.774,39 €	+19.607,31 €
<b>TOTAUX</b>	<b>+74.296,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>+74.296,44 €</b>	<b>+26.631,39 €</b>

## Fonction 0 (Administration générale).

Cette fonction est financée par les autres secteurs d'activité, la répartition s'effectuant comme suit :

- 18 % pour la sécurité (fonction 9310),
  - 82 % pour l'enseignement (fonction 93201).

## Fonction 1 (Sécurité – Gendarmerie).

Les résultats de la gestion de l'exercice 2024 sont arrêtés comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	0,00 €	196.112,95 €	196.112,95 €
Recettes	3.223,38 €	236.295,19 €	239.518,57 €
<b>RESULTATS</b>	<b>3.223,38 €</b>	<b>40.182,24 €</b>	<b>43.405,62 €</b>

L'ensemble immobilier sis 2 rue d'Angleterre à Rixheim, propriété de la SCI "Les Romains", est loué à la Ville de Rixheim et sous-loué par cette dernière à la Gendarmerie Nationale, compétente pour les Communes d'Eschentzwiller, Habsheim, Rixheim et Zimmersheim. L'écart entre le loyer payé et le loyer perçu est pris en charge par le Syndicat (151.636,08 € / compte 6132), ainsi que les charges locatives (32.556,09 € / compte 614).

#### **Fonction 2 (Enseignement - Collèges).**

Les résultats de la gestion de l'exercice 2024 sont arrêtés comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	0,00 €	68.422,00 €	68.422,00 €
Recettes	110,92 €	96.196,39 €	96.307,31 €
<b>RESULTATS</b>	<b>110,92 €</b>	<b>27.774,39 €</b>	<b>27.885,31 €</b>

Les contributions syndicales des Communes membres (76.700,00 € / compte 74748) ont permis de couvrir les charges de l'exercice dont principalement les subventions aux établissements scolaires (44.325,00 € / comptes 657).

#### **LE COMITE DIRECTEUR**

A élu en application des articles L.2121-14 et L.5212-16 du code général des collectivités territoriales Madame Marie-Madeleine STIMPL comme présidente de séance uniquement pour le vote du compte administratif, Madame la Présidente ne prenant pas part au vote,

après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice, et après avoir consulté le Compte Administratif de l'exercice 2024,

décide, à l'unanimité :

- de donner acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2024 ;
- d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2024 comme suit :

Fonction	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Affaires scolaires	TOTAL
Fonctionnement	0,00 €	40 182,24 €	27 774,39 €	<b>67 956,63 €</b>
Investissement	3 005,51 €	3 223,38 €	110,92 €	<b>6 339,81 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 005,51 €</b>	<b>43 405,62 €</b>	<b>27 885,31 €</b>	<b>74 296,44 €</b>

## Point 5 de l'ordre du jour

## Affaires générales

## **Approbation du rapport d'activité 2024**

## LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'approuver le rapport d'activités du Syndicat pour l'année 2024.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## Point 6 de l'ordre du jour

## Affaires générales

---

Affection des résultats de l'exercice 2024

Les Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2024 ayant été approuvés, il convient d'affecter les résultats au budget 2025.

Les résultats sont rappelés ci-après :

	0 Administration Générale	1 Gendarmerie	2 Enseignement	TOTAL
Section de Fonctionnement 2024	0,00 €	40.182,24 €	27.774,39 €	67.956,33 €
Section d'Investissement 2024	3.005,51 €	3.223,38 €	110,92 €	6.339,81 €
Bilan des restes à réaliser 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3.005,51 €</b>	<b>43.405,62 €</b>	<b>27.885,31 €</b>	<b>74.296,44 €</b>

## **LE COMITE DIRECTEUR**

décide, à l'unanimité :

## **Administration Générale**

- de conserver le résultat 2024 de la section d'Investissement, soit +3.005,51 €, dans sa section (article 90020 / compte 001).

Gendarmerie

- de conserver les résultats 2024, soit +40.182,24 € pour la section de Fonctionnement, et +3.223,38 € pour la section d'Investissement, dans leurs sections respectives (article 9310 / compte 002 et article 9010 / compte 001).

## Enseignement

- de conserver les résultats 2024, soit +27.774,39 € pour la section de Fonctionnement, et +110,92 € pour la section d'Investissement, dans leurs sections respectives (article 93201 / compte 002 et article 90201 / compte 001).



## Point 7 de l'ordre du jour

## Affaires générales

## Analyses générales

Il est rappelé que ce budget est voté par **fonction**, le niveau de vote étant le **chapitre** pour la section de fonctionnement et l'**article** pour la section d'investissement.

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 8 avril 2022, point 8 de l'ordre du jour, le budget du Syndicat est désormais présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57

Il respecte les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu en séance publique le 26 février 2025.

Le budget primitif 2025 est arrêté comme suit :

Budget Primitif 2025	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3.006 €	3.224 €	111 €	6.341 €
Fonctionnement	31.800 €	235.200 €	67.200 €	334.200 €
<b>TOTAL</b>	<b>34.806 €</b>	<b>238.424 €</b>	<b>67.311 €</b>	<b>340.541 €</b>

Le Budget 2024 est rappelé ci-après :

Budget 2024 (p.m.)	<b>0</b> Administration générale	<b>1</b> Sécurité	<b>2</b> Enseignement	<b>TOTAL</b>
Investissement	3.006 €	3.224 €	111 €	<b>6.341 €</b>
Fonctionnement	30.100 €	236.300 €	96.200 €	<b>362.600 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33.106 €</b>	<b>239.524 €</b>	<b>96.311 €</b>	<b>368.941 €</b>

Le budget global 2025 diminue de 7,7 % par rapport au budget précédent. Les frais d'administration générale sont en légère hausse notamment du fait du déploiement de la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Les 2 secteurs d'activité évoluent comme suit :

- - 0,46 % pour le secteur 'Sécurité',
- - 30,11 % pour le secteur 'Enseignement' du fait d'une baisse des demandes de subvention, pour les voyages pédagogiques et sorties scolaires et du non renouvellement de la convention avec la CeA pour le déploiement des tablettes numériques dans les collèges.

#### **Concernant la fonction 0 (Administration générale)**

Il s'agit essentiellement d'un budget de fonctionnement financé par les budgets des compétences exercées. Ces frais sont estimés à 31.800 €. Il convient de les répartir comme suit :

Compétence	Répartition (%)	Montant
Sécurité	18 %	5.700 €
Enseignement	82 %	26.100 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>31.800 €</b>

#### **Concernant la fonction 1 (Sécurité)**

##### **1. La Gendarmerie de Rixheim**

La caserne de Gendarmerie située 2 rue d'Angleterre à Rixheim est constituée de :

- un bâtiment comprenant les locaux de service ainsi que 4 logements,
- 5 bâtiments comprenant au total 20 logements,
- des bâtiments annexes comprenant 20 garages,
- les aménagements extérieurs.

Depuis le 1er septembre 2008, cet ensemble immobilier est loué par la SCI 'Les Romains' à la Ville de Rixheim dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans.

Les clauses relatives à la révision du loyer étaient rédigées d'une manière particulièrement défavorable aux communes membres du SIHE en ce que le loyer était automatiquement révisé sur la base de l'indice du coût de la construction (ICC) qui a connu une forte augmentation ces dernières années avec l'envolée de l'inflation.

En revanche, du côté des recettes, le contrat de sous-location conclu avec l'Etat prévoit une révision du loyer à échéance triennale sur la base de la valeur locative estimée par le service du Domaine. La révision est toutefois plafonnée à l'indice du coût de la construction.

Ce décrochage entre recettes et dépenses a entraîné un accroissement important du reste à charge supporté par les contributions des communes membres.

Ainsi, en 2024 le coût de la location était estimé à environ 520.000€ pour un loyer versé par l'Etat de 332.485€, soit un reste à charge théorique de 187.515€.

Pour mémoire, en 2009, première année pleine de versement de loyer, le reste à charge des communes était de l'ordre de 97.000€. De manière prospective, en l'absence de révision du loyer par l'Etat et en considérant une révision annuelle à hauteur 2% du loyer versé à la SCI, la participation des communes aurait dû se situer à environ 270.000€ en 2032, dernière année pleine du bail emphytéotique.

Au regard de ces données, une négociation amiable a été menée avec la SCI « Les Romains » et a abouti à la signature d'un avenant au bail emphytéotique qui entérine les modifications suivantes :

- ✓ A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le loyer est ramené à son niveau de l'année 2021, soit 440.000€ / an, corrigé ainsi la hausse soutenue de l'indice aux cours des années 2022, 2023 et 2024 ;
- ✓ La révision du loyer est désormais fixée à 1% à chaque date anniversaire, soit la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Ces modifications ont ainsi permis de diminuer d'environ 80.000€ le montant du loyer en année pleine et de figer ses évolutions de manière prévisible jusqu'au terme du bail.

Toutefois, les bâtiments commencent à présenter des signes d'usure et les interventions techniques d'entretien, de maintenance et de réparation ont tendance à s'accroître. Il est probable que d'ici quelques années d'importants travaux de remise en état soient à prévoir.

Dans une approche prudentielle, il est nécessaire de prévoir suffisamment de crédits pour faire face aux travaux qui pourraient s'avérer nécessaire à court et moyen terme.

## 2. Récapitulation des charges 2025

	Budget 2025
Participation aux frais d'Administration Générale	5.700 €
Location des bâtiments mis à la disposition de la brigade (écart des loyers)	149.500 €
Taxes foncières et frais locatifs	30.000 €
Autres charges (entretien des bâtiments, etc...)	50.000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2024	- 40.183 €
Produits divers exceptionnels	-17 €
<b>TOTAL</b>	<b>195.000 €</b>

### 3. Les contributions syndicales

Le besoin de financement s'élevant à 195.000 € (contre 235.500 € en 2024), les contributions syndicales évoluent et se répartissent comme suit :

	Budget 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
<b>ESCHENTZWILLER</b>	<b>13.738 €</b>	<b>16.699 €</b>
<b>HABSHEIM</b>	<b>45.320 €</b>	<b>55.619 €</b>
<b>RIXHEIM</b>	<b>126.347 €</b>	<b>151.498 €</b>
<b>ZIMMERSHEIM</b>	<b>9.595 €</b>	<b>11.684 €</b>
	<b>195.000 €</b>	<b>235.500 €</b>

### Concernant la fonction 2 (Enseignement)

#### 1. Récapitulation des charges 2025

	Budget 2025
Subventions aux établissements scolaires et associations	40.100 €
Participation aux frais d'Administration Générale	26.100 €
Autres charges (taxes foncières,...)	1.000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2024	-27.775 €
Produits exceptionnels divers	-49 €
<b>TOTAL</b>	<b>39.376 €</b>

#### 2. Les contributions syndicales

Elles diminuent de 37.324 € par rapport à la gestion 2024. Conformément aux statuts du syndicat, les participations des communes, soit 39.376 €, sont réparties comme suit :

- 40% selon le potentiel fiscal,
- 40% selon le nombre d'élèves accueillis par les Collèges de Habsheim et Rixheim,
- 20% selon la population,

et s'élèvent pour 2025 à :

	Budget 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
DIETWILLER	2.726 €	5.784 €
ESCHENTZWILLER	1.942 €	3.601 €
HABSHEIM	9.160 €	16.835 €
RIXHEIM	24.308 €	47.826 €
ZIMMERSHEIM	1.240 €	2.654 €
	39.376 €	76.700 €

### Synthèse des contributions syndicales

	Sécurité (Gendarmerie)	Enseignement (Collèges)	TOTAL	N-1	Ecart
DIETWILLER	0 €	2.726 €	2.726 €	5.784 €	-3.058 €
ESCHENTZWILLER	13.738 €	1.942 €	15.680 €	20.300 €	-4.620 €
HABSHEIM	45.320 €	9.160 €	54.480 €	72.454 €	-17.974 €
RIXHEIM	126.347 €	24.308 €	150.655 €	199.324 €	-48.669 €
ZIMMERSHEIM	9.595 €	1.240 €	10.835 €	14.338 €	-3.503 €
<b>TOTAL</b>	<b>195.000 €</b>	<b>39.376 €</b>	<b>234.376 €</b>	<b>312.200 €</b>	<b>-77.824 €</b>

### LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2025 tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement, par articles pour la section d'investissement,
- de répartir les charges d'administration générale 2025 (fonction 930) selon les critères suivants :
  - 18 % pour le secteur Sécurité (Gendarmerie),
  - 82 % pour le secteur Enseignement.



**Point 8 de l'ordre du jour****Secteur sécurité****Contributions syndicales au titre de l'exercice 2025**

Pour atteindre l'équilibre budgétaire 2025 du secteur 'Sécurité' (fonction 01), les participations communales sont évaluées à 195.000 €.

Les critères de répartition de la participation des communes ayant adhéré à la compétence "Sécurité", ainsi que les montants y afférents sont détaillés dans le tableau ci-après :

	<b>Population légale 2025</b>	<b>Montant</b>
ESCHENTZWILLER	1562	13.738 €
HABSHEIM	5153	45.320 €
RIXHEIM	14366	126.347 €
ZIMMERSHEIM	1091	9.595 €
<b>TOTAL</b>	<b>22172</b>	<b>195.000 €</b>

**LE COMITE DIRECTEUR**

décide, à l'unanimité :

- d'approuver les contributions syndicales de l'exercice 2025 au titre du secteur 'Sécurité' telles que définies ci-dessus,
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 9310 (Sécurité) / compte 74748 (Subventions et participations des communes).

**Point 9 de l'ordre du jour****Secteur Enseignement****Contributions syndicales au titre de l'exercice 2025**

Pour atteindre l'équilibre budgétaire 2025 du secteur 'Enseignement' (fonction 02), les participations communales sont évaluées à 39.376 €.

Les critères de répartition de la participation des communes ayant adhéré à la compétence "Enseignement" sont rappelés dans le tableau ci-après :

	Potentiel fiscal en k€	Nombre d'élèves 2024/2025	Population
<b>DIETWILLER</b>	2 421	48	1 453
<b>ESCHENTZWILLER</b>	1 511	31	1 562
<b>HABSHEIM</b>	6 973	184	5 153
<b>RIXHEIM</b>	19 571	453	14 366
<b>ZIMMERSHEIM</b>	1 153	14	1 091
<b>TOTAL</b>	<b>31.629</b>	<b>730</b>	<b>23 625</b>

Répartition des 39.376 € :

	40% selon potentiel fiscal	40% selon nombre d'élèves	20% selon population	TOTAL arrondi
<b>DIETWILLER</b>	1.205,59 €	1.035,64 €	484,35 €	<b>2.726 €</b>
<b>ESCHENTZWILLER</b>	752,44 €	668,85 €	520,68 €	<b>1.942 €</b>
<b>HABSHEIM</b>	3.472,37 €	3.969,96 €	1.717,71 €	<b>9.160 €</b>
<b>RIXHEIM</b>	9.745,84 €	9.773,88 €	4.788,79 €	<b>24.308 €</b>
<b>ZIMMERSHEIM</b>	574,16 €	302,06 €	363,68 €	<b>1.240 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15.740,40 €</b>	<b>15.750,39 €</b>	<b>7.875,21 €</b>	<b>39.376 €</b>

#### LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'approuver les contributions syndicales de l'exercice 2025 au titre du secteur 'Enseignement' telles que définies ci-dessus,
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 93201 (Enseignement) / compte 74748 (Subventions et participations des communes).

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

#### Point 10 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel

En 2024, il a été accordé une subvention de 20,65 € par élève au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel. Il est proposé de maintenir cette aide financière, soit pour l'ensemble des 2 collèges :

Collège de RIXHEIM	685 élèves
Collège de HABSHEIM	<u>314 élèves</u>
<b>999 élèves X 20,65 € = 20.629 €</b>	

Cette enveloppe est à répartir selon les critères suivants :

- ¼ selon la surface totale des terrains, soit : 5.157 € pour 36.770 m<sup>2</sup>
- ¼ selon la surface totale des planchers, soit : 5.157 € pour 14.873 m<sup>2</sup>
- ½ selon le nombre d'élèves, soit : 10.315 € pour 999 élèves

La répartition de l'enveloppe entre les 2 collèges s'opère ainsi au prorata selon les 3 critères :

A REPARTIR		COLLEGE DE HABSHEIM		COLLEGE DE RIXHEIM	
Selon	Montant	Prorata	Montant	Prorata	Montant
Terrains 36.770 m <sup>2</sup>	5.157 €	18.070 m <sup>2</sup>	2.534 €	18.700 m <sup>2</sup>	2.623 €
Planchers 14.873 m <sup>2</sup>	5.157 €	5.893 m <sup>2</sup>	2.043 €	8.980 m <sup>2</sup>	3.114 €
999 élèves	10.315 €	314 élèves	3.059 €	685 élèves	7.256 €
<b>TOTAL</b>	<b>20.629 €</b>		<b>7.637 €</b>		<b>12.993 €</b>

#### LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 12.993 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 7.637 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2025.



#### Point 11 de l'ordre du jour

##### Secteur Enseignement

##### Subventions au titre des activités « Piscine »

Par délibération n° 8 en date du 23 mars 1999, le Comité Directeur a donné son accord de principe quant à la participation du Syndicat aux frais de déplacement à la piscine et de location des lignes d'eau.

Lors de sa séance du 10 avril 2024, le Comité Directeur a remis en question le versement d'une subvention sur des dépenses prévisionnelles et lui a préféré un mode de calcul sur la base des dépenses réellement acquittées minorées des éventuelles subventions reçues de la Cea.

Les Collèges Capitaine Dreyfus de Rixheim et Henri Ulrich de Habsheim ont alors transmis leurs dépenses acquittées à l'appui de justificatifs :

➤ Pour le collège de Rixheim en 2024 :

- *Location de lignes d'eau :* 3.542,90€
- *Transport :* 5.745,00€
- **Total des dépenses :** 9.287,90€
- *Participation CeA :* -5.401,00€
- **Total à charge :** 3.886,90€

➤ Pour le collège de Habsheim en 2024 :

• Location de lignes d'eau :	1.779,90€
• Transport :	2.703,99€
<b>Total des dépenses :</b>	<b>4.483,89€</b>
• Participation CeA :	-2.524,40€
<b>Total à charge :</b>	<b>1.959,49€</b>

## LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 3.886,90 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 1.959,49 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre des activités Piscine,
  - d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2025.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## Point 12 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

#### Subventions au titre des jeunes licenciés

Il est proposé d'accorder pour l'exercice 2025 une subvention de 5,50 € par élève licencié.

Les associations sportives des Collèges de RIXHEIM et de HABSHEIM ayant respectivement recensé 121 et 105 licenciés, les subventions à verser, arrondies à l'euro supérieur, devraient ainsi s'élever à :

- $121 \times 5,50 \text{ €} = 666 \text{ €}$  pour l'Association Sportive du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim.

- $105 \times 5,50 \text{ €} = 578 \text{ €}$  pour l'Association Sportive du Collège Henri Ulrich de Habsheim.

## LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer les subventions suivantes au titre des jeunes licenciés :
    - Association Sportive du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim..... 666 €,
    - Association Sportive du Collège Henri Ulrich de Habsheim..... 578 €,
  - d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 65748 (Subventions de fonctionnement aux associations) du budget 2025.



## **Point 13 de l'ordre du jour**

Secteur Enseignement

## [Subventions pour des projets pédagogiques](#)

Le collège de Habsheim, par l'intermédiaire de son club « jardin pédagogique », souhaite mettre en œuvre trois projets cette année, à savoir :

- la rénovation des carrés potagers,
  - la mise en place d'une rangée de framboisiers,
  - l'achat d'un composteur pour les déchets organiques (épluchures) de la cantine.

A cette fin, le collège sollicite le versement d'une subvention de 1.000€ afin de mener à bien les projets évoqués.

Le collège de Habsheim conduit également un projet artistique baptisé « couleurs et lumières en Alsace » qui concerne les 29 élèves des 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'option culture régionale.

Ce projet interdisciplinaire s'intéresse notamment aux parchemins et incunables de la bibliothèque humaniste de Sélestat et aux vitraux des églises Ste Foy et St Georges de Sélestat.

La production finale consiste en la réalisation d'une BD peinte sur des panneaux transparents qui seront fixés sur les baies vitrées de l'extension du collège.

Déduction faite du soutien apporté par la délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération, il reste encore à financer 416€ pour mener à bien ce projet.

## **LE COMITE DIRECTEUR**

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 1.000 € au collège Henri Ullrich de Habsheim au titre des projets portés par le « club jardin pédagogique » ;
  - d'allouer une subvention de 416 € au collège Henri Ullrich de Habsheim au titre du projet « couleurs et lumières en Alsace » ;

- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2025.

A horizontal row of ten dark gray diamond shapes, evenly spaced, used as a decorative separator or section marker.

## Point 14 de l'ordre du jour

## Secteur Enseignement

## Demandes de subventions formulées par divers établissements scolaires

Il est proposé d'appliquer les mêmes règles que pour les subventions attribuées aux Collèges du SIHE, en l'occurrence :

- limitation à 5 nuitées par projet,
  - 12,00 € par élève et par nuitée, indépendamment de la catégorie du centre d'accueil et de la nature du voyage.

Collège Sainte-Ursule de Riedisheim

Opération	Nombre d'élèves SIHE	Nombre de nuitées	Subvention calculée selon les règles appliquées aux Collèges du SIHE
Séjour pédagogique (bilingues 3ème) Bruxelles du 19/03/24 au 21/03/24	13	2	13 élèves x 2 nuitées X 12 €
Séjour pédagogique (3èmes A et D) Toscane du 12/05/2025 au 17/05/2025	14	5	14 élèves x 5 nuitées X 12 €
Séjour pédagogique (3èmes B et E) Londres du 19/03/2025 au 21/03/2025	14	2	14 élèves x 2 nuitées X 12 €
	41		TOTAL
			1.488 €

## *Collège Don Bosco de Landser*

Opération	Nombre d'élèves SIHE	Nombre de nuitées	Subvention calculée selon les règles appliquées aux Collèges du SIHE
Classe transplantée La Bresse du 19/05/2025 au 23/05/2025	25	4	25 élèves x 4 nuitées X 12 €
	29		TOTAL
			1.200 €

## LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 1.488 € au Collège Sainte-Ursule de Riedisheim ;
  - d'allouer une subvention de 1.200 € au Collège Don Bosco de Landser ;

- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2025.

A decorative horizontal separator consisting of ten dark gray diamond shapes arranged in a single row.

### Divers

Néant.

## Le secrétaire de séance,

*[Handwritten signature]*

Geoffrey ISSELIN

La Présidente,

éidente,

Rachel BAECHTEL